

# LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du : 26 janvier 2024

## Délibération n° 01 : Autorisation des dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget N-1

A l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2023) à savoir dans la limite de **41 925 euros**.

## Délibération n° 02 : Mandat au CDG79 pour engager la consultation d'appel d'offre concernant le dispositif de prévoyance (Protection sociale Complémentaire) et d'adhésion à la démarche CDG79.

Le Maire présente aux conseillers le mandat au CDG79 pour engager la consultation d'appel d'offre concernant le dispositif de prévoyance (Protection sociale Complémentaire) et propose d'adhérer à la démarche CDG79.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte de donner Mandat au CDG79 pour engager la consultation d'appel d'offre concernant le dispositif de prévoyance (Protection sociale Complémentaire) et prend acte que l'adhésion à la démarche CDG79 sera soumise ultérieurement à la décision par délibération du conseil municipal.

## Délibération n° 03 : Report de la mise en place de la nouvelle tarification cimetière au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Suite au retard dans le marquage des concessions à régulariser dans le cimetière (intempéries), le Maire propose aux conseillers de reporter au 1<sup>er</sup> juillet 2024, la mise en place de la nouvelle tarification cimetière initialement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte de reporter la mise en place de la nouvelle tarification cimetière au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

## Délibération n° 04 : Avenant n°3 à la convention avec le CDG79 concernant la mise à disposition des personnels intérimaires.

Le Maire présente aux conseillers l'avenant n°3 à la convention avec le CDG79 concernant la mise à disposition des personnels intérimaires. Cet avenant concerne l'augmentation du taux de gestion de la prestation du CDG79 dans ce domaine qui passent de 4,5% à 5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n°3 à la convention avec le CDG79 concernant la mise à disposition des personnels intérimaires.

## Délibération n° 05 : Création d'un poste d'adjoint technique 35h/hebdo.

Le Maire présente aux conseillers les conditions de création d'un poste d'adjoint technique 35 h/hebdomadaire et explique qu'il est nécessaire de créer ce poste dans l'objectif de stagiairiser l'agent actuellement contractuel en CDD.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve la création du poste d'adjoint technique 35 h/hebdomadaire

Le secrétaire de séance,  
Bernard GRANDIN



Le Maire,  
François GRASSWILL

  
